

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°141

Octobre 2012



RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté 10 nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Surveillance des marchés d'actifs financiers

Miriam DEISS
Philippe PONCIN

Surveillance des banques

Claude KESSELER

Surveillance générale

Roger LETHAL
Karen O'SULLIVAN

Surveillance des PSF spécialisés

Jérémie OGÉ

Département juridique

Fanny BORSCHETTE

Surveillance des fonds de pension, SICAR et organismes de titrisation

Marc BIEVER

Surveillance des OPC

Evelyn McHALE

Christine MÜLLER

Suite au départ d'un agent, la CSSF compte dès lors 444 agents, dont 224 hommes et 220 femmes, au 11 octobre 2012.

ACTUALITE

Modification des questions et réponses (partie II) relatives aux statuts de PSF

Il est porté à votre connaissance que la question n° 51 relative à l'article 28-4 sur les professionnels effectuant des opérations de prêt a été modifiée dans le document « Questions / Réponses (Partie II) relatives aux statuts de PSF » qui est disponible sur notre site Internet à l'adresse : <http://www.cssf.lu/psf-fr/questions-reponses-sur-les-psf/>.

Publication du rapport d'activité 2011 de la cellule de renseignement financier

La CSSF informe que la cellule de renseignement financier (CRF) a publié son rapport d'activité 2011. Le document est disponible sur le site Internet de la CRF à l'adresse suivante : <http://www.justice.public.lu/fr/publications/rapport-activites-crf/rapport-crf-2011.pdf>.

Projets de normes techniques élaborés par l'AEMF et l'ABE en vertu du règlement (UE) No 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (connu sous l'acronyme « EMIR » - European Market Infrastructure Regulation)

Le règlement EMIR est entré en vigueur le 16 août 2012. Il instaure des obligations de compensation et de gestion bilatérale du risque concernant les contrats dérivés de gré à gré ainsi que des obligations de déclaration pour les contrats dérivés à l'égard des contreparties financières et non-financières. En outre, le règlement prévoit des obligations uniformes concernant l'exercice des activités des contreparties centrales et des référentiels centraux.

L'autorité européenne des marchés financiers (« l'AEMF ») a publié en date du 27 septembre 2012 des projets de normes techniques de réglementation (« regulatory technical standards » : RTS) et les projets de normes techniques d'exécution (« implementing technical standards » : ITS) relatives au règlement susmentionné. Ces projets de RTS et d'ITS donnent des précisions nécessaires quant à l'application de certaines dispositions du règlement EMIR.

Les projets de normes techniques sont disponibles sur le site Internet de l'AEMF à l'adresse suivante : http://www.esma.europa.eu/system/files/2012-600_0.pdf

L'autorité bancaire européenne (« ABE ») a publié en date du 26 septembre 2012 un projet de RTS portant sur les exigences en capital applicables aux contreparties centrales.

Ce document est disponible à l'adresse suivante : <http://www.eba.europa.eu/cebs/media/Publications/standards/EBA-DraftRTS-2012-01--Draft-RTS-on-capital-requirements-for-CCPs--.pdf>

Ces projets de normes techniques élaborés par l'AEMF et l'ABE ont été soumis à la Commission européenne pour approbation et adoption sous forme de règlements européens.

REGLEMENTATION NATIONALE

Règlement grand-ducal du 29 septembre 2012 relatif aux taxes à percevoir par la CSSF

Le règlement grand-ducal du 29 septembre 2012 relatif aux taxes à percevoir par la CSSF remplacera le règlement grand-ducal du 18 décembre 2009 relatif aux taxes à percevoir par la Commission de surveillance du secteur financier et sera applicable à partir de l'exercice 2013. Le règlement en question est disponible à l'adresse : http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Lois_reglements/Legislation/Reglements/rgd_taxes_CSSF_290912.pdf

Circulaire CSSF 12/545

L'objet de la circulaire CSSF 12/545 consiste à présenter succinctement le champ d'application de la Loi Retrait Rachat, les procédures de retrait et de rachat obligatoires de titres ainsi que les obligations de notification, d'information, de publication et de communication à charge des parties concernées par ces opérations. En annexe à la circulaire se trouve également un formulaire pour la notification visée aux articles 3(1) et 10(1) de la Loi Retrait Rachat. La circulaire aborde aussi brièvement les compétences et les missions de la CSSF, les taxes à percevoir par la CSSF ainsi que les modalités d'envoi à la CSSF des demandes et questions formulées par une personne concernée.

SANCTIONS

PSF spécialisés

Sur base de l'article 63 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, la CSSF a infligé une amende d'ordre à la direction d'un PSF spécialisé pour refus de communication de documents et rapports endéans le délai imparti.

En outre, sur base du même article, la CSSF a infligé une amende d'ordre à un administrateur pour non respect des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Organismes de placement collectif

Conformément à l'article 51 (1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la CSSF a infligé des amendes d'ordre aux dirigeants de 19 FIS pour non transmission de la lettre de recommandation.

SICAR

Conformément à l'article 17 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, la CSSF a infligé 37 amendes d'ordre aux dirigeants de 10 sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) en raison du non dépôt ou du dépôt tardif des rapports annuels audités et lettres de recommandations pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

La CSSF souhaite dans ce contexte rappeler les obligations qui incombent en vertu de la Circulaire CSSF 11/503 aux SICAR et à leurs réviseurs d'entreprises agréés en matière de communication et de publication des informations financières, ainsi que des délais y relatifs. La CSSF tient notamment à souligner l'importance de la mise en place, au niveau des SICAR et de leurs réviseurs d'entreprises agréés, d'une organisation adéquate permettant le respect par les SICAR des délais légaux applicables en matière de communication et de publication des informations financières.

AVERTISSEMENT

Avertissement concernant les activités d'une entité dénommée Worldwide Investors Portfolio

La CSSF avertit le public des activités d'une entité dénommée Worldwide Investors Portfolio (clone d'une société existante) qui prétend être établie à l'adresse 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (site Internet : www.worldwideinvestmentsportfolio.com).

Selon les informations dont dispose la CSSF, cette entité propose aux personnes contactées des services d'investissement et de conseil en investissement.

La CSSF informe le public que Worldwide Investors Portfolio ne dispose pas de l'agrément nécessaire à la prestation de services financiers au ou à partir du Luxembourg.

La CSSF tient à préciser que l'organisme de placement collectif Worldwide Investors Portfolio, dûment agréé au Luxembourg conformément à la loi du 17 décembre 2010 et soumis à la surveillance de la CSSF, n'a aucun lien avec l'entité visée par l'avertissement.

L'avertissement est publié sur notre site Internet à l'adresse : <http://www.cssf.lu/protection-consommateurs-financiers/avertissements/>

Avertissement publié par l'autorité belge (FSMA) concernant les activités d'une entité dénommée BP Holdings

L'avertissement est publié sur notre site Internet à l'adresse :

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection_consommateurs/Avertissements/A_BPHoldings_111012_FR.pdf

COMMUNIQUE DE PRESSE

■ DEROGATION LOI OPA (EUROPEAN CLEANTECH I SE)

Communiqué de presse 12/40 du 9 octobre 2012

Dans le contexte de l'acquisition d'Electrawinds NV (« Electrawinds ») par European CleanTech I SE (« ECT I »), la CSSF a accordé le 9 octobre 2012, en vertu de l'article 4 (5) de la loi du 19 mai 2006 concernant les offres publiques d'acquisition (la « loi OPA ») une dérogation relative à l'obligation de l'article 5 (1) de la Loi OPA de lancer une offre publique d'acquisition sur les actions d'ECT I. La dérogation en question a été accordée pour l'acquisition du contrôle de ECT I par certains des actuels actionnaires d'Electrawinds agissant seul ou de concert.

La CSSF considère que, tenant compte de la transparence autour de l'opération d'acquisition et des arrangements y relatifs, de la possibilité d'agir en connaissance de cause qui en résulte pour les actionnaires, des dispositions relatives aux procédures de vote y liées ainsi que de la possibilité de sortie de facto non limitée offerte aux actionnaires, les intérêts des actionnaires minoritaires sont suffisamment protégés sans l'application des dispositions de l'article 5 (1) de la Loi OPA.

■ SUSPENSION DES ACTIONS DEXIA

Communiqué de presse 12/39 du 5 octobre 2012

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a été informée de la part de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), l'autorité compétente belge, de la suspension des actions DEXIA (BE0003796134) (et dérivés) de la négociation sur NYSE Euronext Bruxelles à partir du 05 octobre 2012 à 14h25, dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse. La CSSF a ainsi exigé, conformément à l'article 9 (3) de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, la suspension dudit instrument financier de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg jusqu'à ce que le marché ait été dûment informé. La suspension de la négociation a de nouveau été levée à 15h30 suite à la publication d'un communiqué de presse par DEXIA.

■ DECISION DE RECAPITALISER LES BANQUES EUROPEENNES

Communiqué de presse 12/38 du 3 octobre 2012

Suite au communiqué de presse du 11 juillet 2012, l'Autorité bancaire européenne (ABE) publie aujourd'hui son rapport final concernant l'exercice de recapitalisation.

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (**BCEE**), seul établissement de crédit luxembourgeois faisant directement partie de l'échantillon de l'ABE composé de 71 banques européennes, **continue à respecter les exigences de l'ABE** en la matière, à savoir un ratio de fonds propres « Core Tier 1 » supérieur à 9%. Au 30 juin 2012, le ratio « Core Tier 1 » de la BCEE était ainsi évalué à 16,2%.

La publication de l'ABE peut être consultée ci-dessous :

<http://www.eba.europa.eu/capitalexercise.aspx>

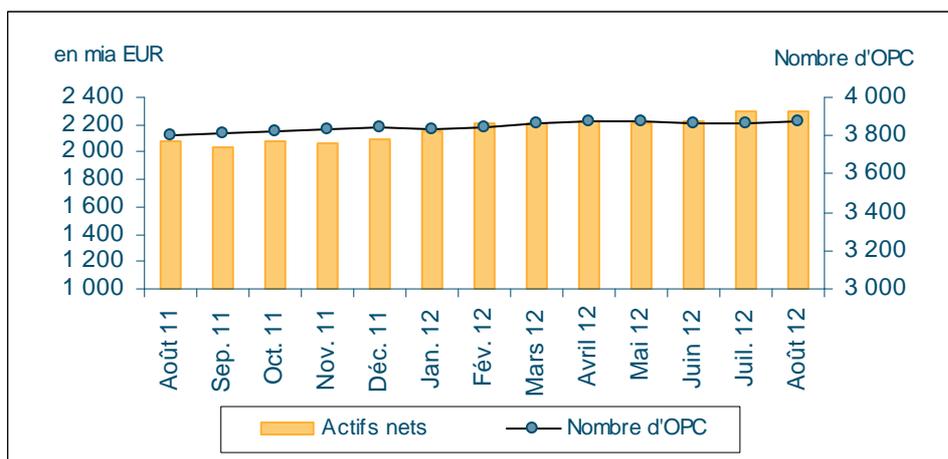
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS D'AOÛT 2012

Communiqué de presse 12/37 du 2 octobre 2012

I. Situation globale

Au 31 août 2012, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.295,399 milliards contre EUR 2.296,717 milliards au 31 juillet 2012, soit une diminution de 0,06% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 10,04%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois d'août une variation négative se chiffrant à EUR 1,318 milliards. Cette diminution représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 10,515 milliards (+0,46%) et de l'évolution défavorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 11,833 milliards (-0,52%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.872 par rapport à 3.864 le mois précédent. 2.458 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.025 compartiments. En y ajoutant les 1.414 entités à structure classique, au total 13.439 entités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC luxembourgeois et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois d'août:

La plupart des catégories d'OPC à actions ont enregistré des replis de cours en contrevaieur EUR sur la période sous revue. Les différents marchés d'actions ont progressé dans le contexte d'anticipations d'interventions de la part des banques centrales dans un contexte d'assouplissement de la politique monétaire et de baisse de la volatilité. La catégorie d'OPC à actions du Japon a enregistré la plus forte variation négative, due à la forte appréciation de l'euro par rapport aux autres devises dont le Yen.

Au mois d'août, les catégories d'OPC à actions ont subi globalement des rachats nets.

Evolution des OPC à actions au mois d'août 2012*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	-0,51%	0,27%
Actions européennes	1,60%	0,92%
Actions américaines	0,25%	-1,03%
Actions japonaises	-3,27%	0,56%
Actions Europe de l'Est	-0,12%	-0,66%
Actions Asie	-2,72%	-0,71%
Actions Amérique latine	-3,17%	-0,32%
Actions autres	-1,93%	-0,28%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

La catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR a en somme enregistré des gains de cours sur la période sous revue. Face aux faibles perspectives de croissance et aux préoccupations liées à la crise de la dette souveraine dans la zone euro, les obligations d'Etat de pays de la zone Euro à haute notation ont présenté des rendements bas voire négatifs pour des échéances à court terme dans la foulée de la décision par la BCE de baisser les taux directeurs en juillet. Les obligations d'Etat de pays de la zone Euro connaissant des difficultés budgétaires ont pu constater une diminution des primes de risque dans l'attente de mesures destinées à résoudre la crise de la dette. Quant aux obligations d'émetteurs privés, les investisseurs restent à la recherche des valeurs les mieux notées, poussant leur rendement à la baisse.

La catégorie d'OPC à obligations libellées en USD a réalisé des gains de cours sur le mois sous revue. Dans un climat économique morose, accompagné d'une aversion croissante au risque, les investisseurs restent à la recherche de valeurs refuges, telles que les obligations d'Etat américaines. Toutefois, l'appréciation de l'EUR par rapport à l'USD de 2,59 % a impliqué une diminution des actifs nets de cette catégorie d'OPC.

La catégorie d'OPC à obligations des marchés émergents a connu des gains de cours modestes annihilés par la forte appréciation de l'euro par rapport aux autres devises.

En somme, les catégories d'OPC à revenu fixe ont affiché un investissement net en capital positif pour le mois sous revue. La catégorie d'OPC monétaires en Euro a cependant enregistré un désinvestissement net en capital au profit des autres catégories dans un environnement de rendements très faibles liés aux actifs monétaires.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois d'août 2012*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,01%	-4,32%
Marché monétaire en USD	-2,57%	1,31%
Marché monétaire marché global	-0,72%	0,06%
Obligations libellées en EUR	0,76%	1,45%
Obligations libellées en USD	-1,72%	2,02%
Obligations marché global	-0,53%	1,31%
Obligations marchés émergents	-1,45%	1,64%
Obligations High Yield	-0,56%	3,61%
Autres	0,13%	-0,77%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant:

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois d'août 2012*

	Variation de marché	Emissions nettes
OPC diversifiés	0,02%	0,62%
Fonds de Fonds	0,06%	-0,29%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et 2010 respectivement et les FIS

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2007	1 653	1 646,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,197 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,653 €
31/01/2009	1 837	1 183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3 398	1 571,534 €
28/02/2009	1 838	1 149,100 €	709	246,367 €	855	134,824 €	3 402	1 530,291 €
31/03/2009	1 840	1 154,891 €	698	240,229 €	858	131,443 €	3 396	1 526,563 €
30/04/2009	1 847	1 213,147 €	697	240,906 €	871	138,879 €	3 415	1 592,932 €
31/05/2009	1 849	1 243,508 €	693	235,626 €	883	140,135 €	3 425	1 619,269 €
30/06/2009	1 846	1 255,762 €	691	232,770 €	898	142,724 €	3 435	1 631,256 €
31/07/2009	1 848	1 327,841 €	684	234,610 €	906	143,579 €	3 438	1 706,030 €
31/08/2009	1 851	1 360,316 €	678	232,282 €	920	146,819 €	3 449	1 739,417 €
30/09/2009	1 849	1 394,016 €	670	229,669 €	938	150,149 €	3 457	1 773,834 €
31/10/2009	1 844	1 399,816 €	664	227,254 €	946	150,458 €	3 454	1 777,528 €
30/11/2009	1 858	1 415,274 €	651	221,603 €	964	152,033 €	3 473	1 788,910 €
31/12/2009	1 843	1 465,743 €	649	221,203 €	971	154,047 €	3 463	1 840,993 €
31/01/2010	1 842	1 477,013 €	649	220,250 €	989	163,425 €	3 480	1 860,688 €
28/02/2010	1 843	1 511,384 €	646	221,532 €	1 009	165,018 €	3 498	1 897,934 €
31/03/2010	1 847	1 584,238 €	643	226,268 €	1 026	170,032 €	3 516	1 980,538 €
30/04/2010	1 842	1 611,938 €	640	227,551 €	1 039	173,398 €	3 521	2 012,887 €
31/05/2010	1 846	1 589,202 €	637	225,773 €	1 059	177,438 €	3 542	1 992,413 €
30/06/2010	1 843	1 600,977 €	636	224,773 €	1 071	184,887 €	3 550	2 010,637 €
31/07/2010	1 849	1 610,800 €	638	222,244 €	1 095	186,179 €	3 582	2 019,223 €
31/08/2010	1 855	1 653,112 €	637	223,081 €	1 122	192,797 €	3 614	2 068,990 €
30/09/2010	1 858	1 667,806 €	631	220,834 €	1 144	195,100 €	3 633	2 083,740 €
31/10/2010	1 854	1 688,755 €	630	219,558 €	1 161	199,262 €	3 645	2 107,575 €
30/11/2010	1 851	1 733,602 €	629	219,956 €	1 176	207,314 €	3 656	2 160,872 €

31/12/2010	1 846	1 762,666 €	629	222,178 €	1 192	214,150 €	3 667	2 198,994 €
31/01/2011	1 847	1 748,015 €	626	220,255 €	1 211	215,757 €	3 684	2 184,027 €
28/02/2011	1 857	1 770,049 €	620	220,032 €	1 228	218,117 €	3 705	2 208,198 €
31/03/2011	1 858	1 755,924 €	622	216,151 €	1 244	218,821 €	3 724	2 190,896 €
30/04/2011	1 858	1 759,531 €	624	213,823 €	1 254	222,054 €	3 736	2 195,408 €
31/05/2011	1 864	1 782,367 €	619	211,981 €	1 266	224,860 €	3 749	2 219,208 €
30/06/2011	1 864	1 750,292 €	616	210,172 €	1 269	224,535 €	3 749	2 184,999 €
31/07/2011	1 861	1 752,281 €	629	210,582 €	1 305	226,802 €	3 795	2 189,665 €
31/08/2011	1 860	1 652,805 €	627	204,518 €	1 312	228,618 €	3 799	2 085,941 €
30/09/2011	1 858	1 600,158 €	618	201,939 €	1 340	229,980 €	3 816	2 032,077 €
31/10/2011	1 856	1 635,157 €	611	203,545 €	1 352	233,235 €	3 819	2 071,937 €
30/11/2011	1 862	1 623,445 €	605	200,459 €	1 366	235,515 €	3 833	2 059,419 €
31/12/2011	1 870	1 655,509 €	601	201,671 €	1 374	239,332 €	3 845	2 096,512 €
31/01/2012	1 856	1 709,460 €	594	202,915 €	1 387	244,706 €	3 837	2 157,081 €
29/02/2012	1 854	1 750,218 €	591	203,540 €	1 402	249,401 €	3 847	2 203,159 €
31/03/2012	1 860	1 762,166 €	587	202,875 €	1 419	252,165 €	3 866	2 217,206 €
30/04/2012	1 858	1 768,717 €	583	203,300 €	1 431	253,583 €	3 872	2 225,600 €
31/05/2012	1 859	1 750,722 €	582	203,715 €	1 433	257,590 €	3 874	2 212,027 €
30/06/2012	1 841	1 762,870 €	581	202,440 €	1 445	259,169 €	3 867	2 224,479 €
31/07/2012	1 835	1 823,366 €	576	207,093 €	1 453	266,258 €	3 864	2 296,717 €
31/08/2012	1 834	1 825,035 €	573	204,103 €	1 465	266,261 €	3 872	2 295,399 €

■ SUSPENSION DES ACTIONS DEXIA

Communiqué de presse 12/36 du 28 septembre 2012

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a été informée de la part de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), l'autorité compétente belge, de la suspension des actions DEXIA (BE0003796134) (et dérivés) de la négociation sur NYSE Euronext Bruxelles à partir du 28 septembre 2012 à 15h20, dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse. La CSSF a ainsi exigé, conformément à l'article 9 (3) de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, la suspension dudit instrument financier de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg jusqu'à ce que le marché ait été dûment informé. La suspension de la négociation a de nouveau été levée à 16h15 suite à la publication d'un communiqué de presse par DEXIA.

■ CONSULTATION PUBLIQUE PAR AEMF (ESMA) SUR UN PROJET DE LIGNES DE CONDUITE EN MATIÈRE D'EXEMPTION POUR LES ACTIVITÉS DE TENUE DE MARCHÉ ET LES OPÉRATIONS DE MARCHÉ PRIMAIRE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT (UE) N° 236/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 MARS 2012 SUR LA VENTE À DÉCOUVERT ET DE CERTAINS ASPECTS DES CONTRATS D'ÉCHANGE SUR RISQUE DE CRÉDIT

Communiqué de presse 12/35 du 17 septembre 2012

AEMF (ESMA) a lancé le 17 septembre 2012 sa consultation publique sur un projet de lignes de conduite en matière d'exemption pour les activités de tenue de marché et les opérations de marché primaire dans le cadre du Règlement (UE) N° 236/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 sur la vente à découvert et certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit. En effet, l'article 17 dudit Règlement prévoit une telle exemption.

Ledit document traite les sujets suivants :

- 1) la définition et le champ d'application de l'exemption des activités de tenue de marché,
- 2) la détermination de l'autorité compétente de notification,
- 3) les principes généraux et les critères de qualification pour l'éligibilité de l'exemption,
- 4) la procédure d'exemption,
- 5) les mesures transitoires ainsi que
- 6) l'information à publier par AEMF sur son site internet conformément à l'article 17, paragraphe (13) du Règlement en question.

Le document de consultation contient également un format de notification de l'intention de faire usage de l'exemption conformément à l'article 17 du Règlement (UE) N° 236/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 sur la vente à découvert et certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit.

Le projet de lignes de conduite (ESMA/2012/580) est publié par ESMA sur son site sous <http://www.esma.europa.eu>. Les réponses sont à soumettre en ligne directement à ESMA sous « *Your input-Consultations* » jusqu'au 5 octobre 2012.

■ AEMF (ESMA) A PUBLIÉ EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2012 DES QUESTIONS/RÉPONSES SUR L'IMPLEMENTATION DU RÈGLEMENT SUR LA VENTE A DÉCOUVERT ET CERTAINS ASPECTS DES CONTRATS D'ÉCHANGE SUR RISQUE DE CRÉDIT

Communiqué de presse 12/34 du 13 septembre 2012

Considérant la nécessité de donner de la clarté pour autant que possible aux participants des marchés sur des questions techniques et sur la date d'application du 1er novembre 2012 du Règlement (UE) N° 236/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 sur la vente à découvert et certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit, AEMF a publié en date du 13 septembre 2012 des questions / réponses sur l'implémentation du Règlement de vente à découvert dans le document « *Questions and Answers on the implementation of the Regulation on short selling and certain aspects on credit default swaps* ».

Ledit document traite les sujets suivants :

- 1) le champ d'application,
- 2) les exigences de transparence,
- 3) le calcul des positions nettes,
- 4) le traitement des notifications et la publication des positions nettes à découvert,
- 5) les ventes à découvert non couvertes et
- 6) le régime des sanctions « *enforcement* ».

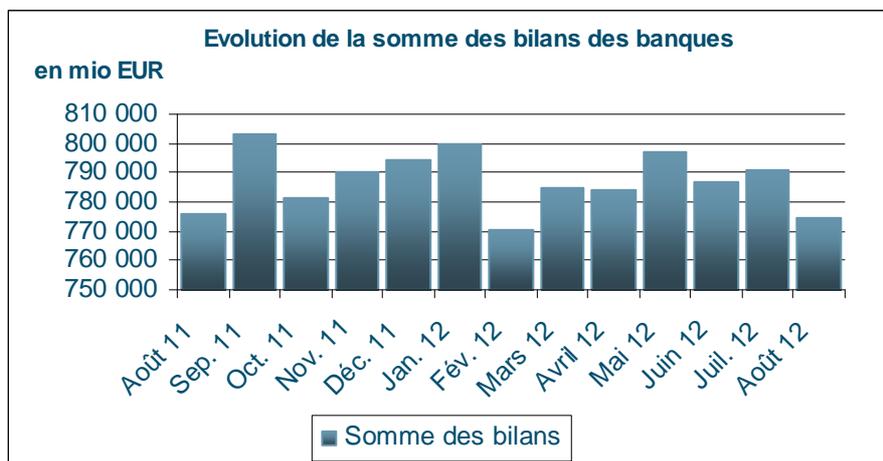
Le document « *Questions and Answers on the implementation of the Regulation on short selling and certain aspects on credit default swaps* » sera périodiquement mis à jour en vue d'incorporer les sujets toujours en voie de discussion au niveau technique et les nouvelles questions reçues.

Le document (ESMA/2012/572) peut être consulté sur le site d'AEMF sous <http://www.esma.europa.eu>.

STATISTIQUES

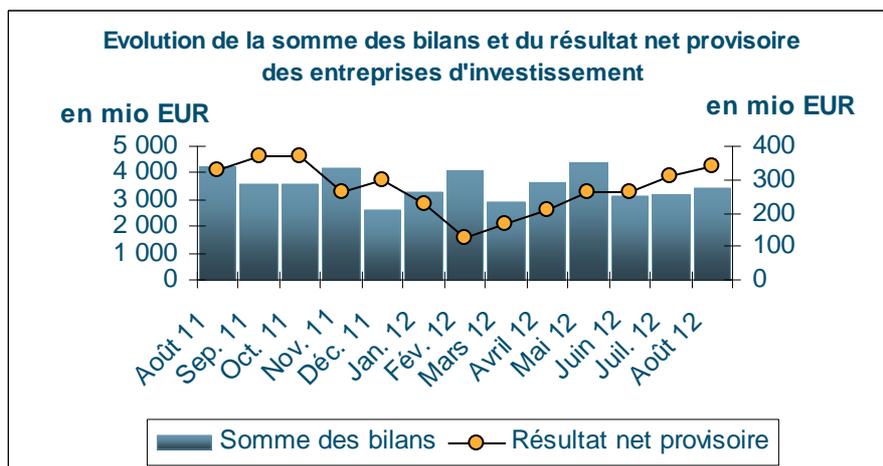
■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 31 août 2012 en baisse



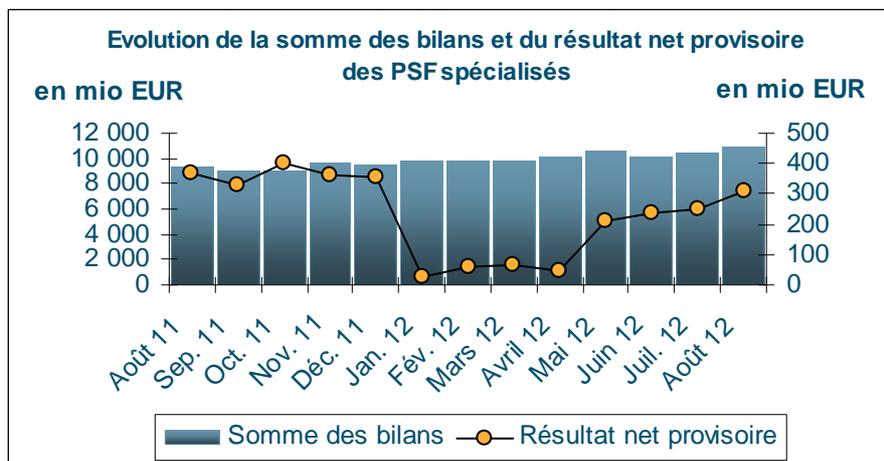
■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 31 août 2012 en hausse



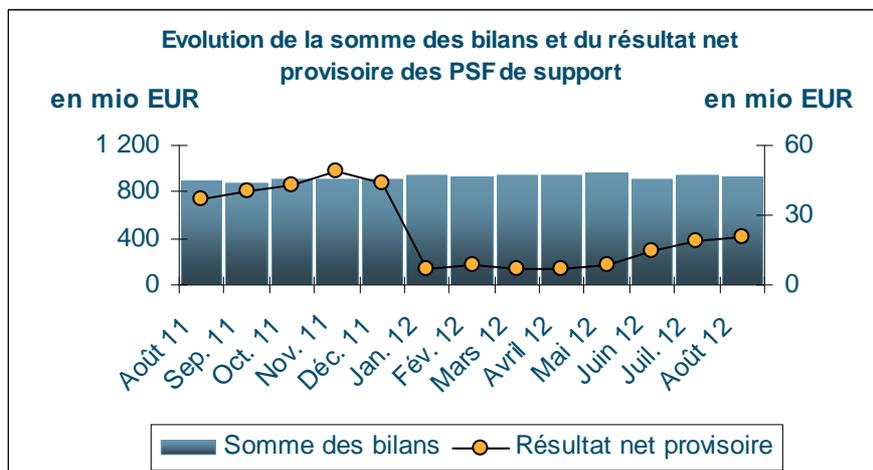
■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 31 août 2012 en hausse



■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 31 août 2012 en baisse



■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Au 8 octobre 2012, 15 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, 14 professionnels étaient agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Depuis la publication de la dernière Newsletter, deux SICAR ont été inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), savoir :

- NEUFLIZE OBC CINEMA S.C.A. SICAR, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- QS PEP S.C.A., SICAR, 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

La SICAR suivante a été retirée de la liste officielle :

- FINETHIC MICROFINANCE S.C.A., SICAR, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Au 8 octobre 2012 le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 278 unités.

Par jugement commercial du 4 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré la dissolution et ordonné la liquidation de la société d'investissement en capital à risque sous forme d'une société en commandite par actions BALKAN RECONSTRUCTION INVESTMENT FINANCING S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, Boulevard Royal.

Maître Yann Baden, avocat à la Cour, demeurant à L-1473 Luxembourg, 27, rue Jean-Baptiste Esch, a été nommé liquidateur de la société.

Depuis la publication de la dernière Newsletter, un organisme de titrisation a été retiré de la liste officielle des organismes de titrisation agréés régis par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, à savoir :

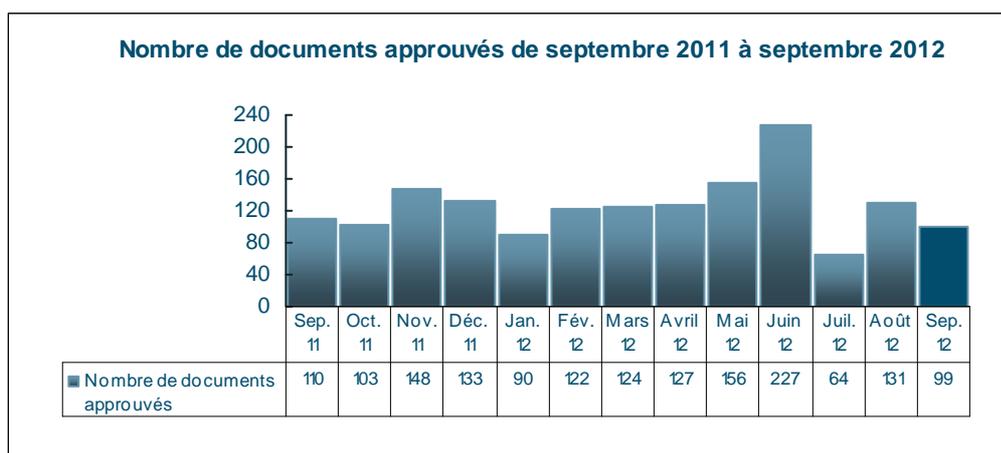
- BLUEORCHARD LOANS FOR DEVELOPMENT S.A., 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 30 septembre 2012, 69 cabinets de révision agréés et 226 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 53 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

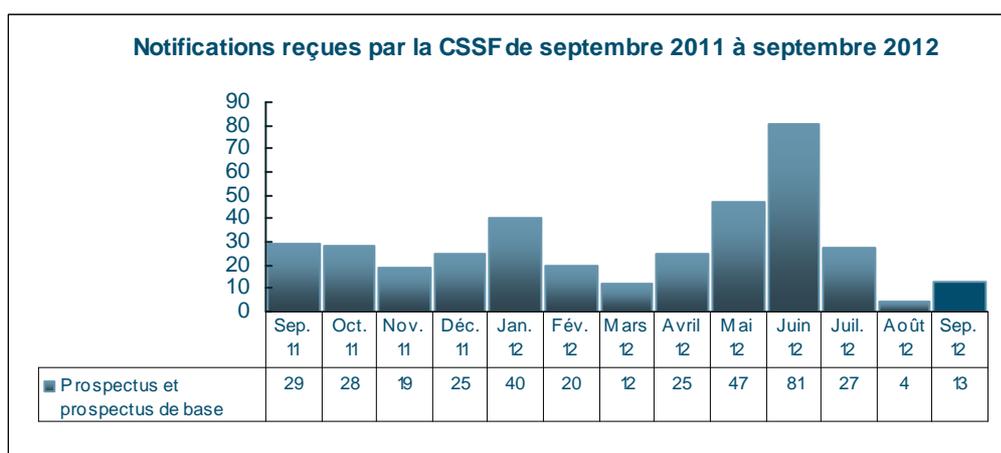
1. Approbations par la CSSF



Au cours du mois de septembre 2012, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 99 documents, qui se répartissent comme suit :

- prospectus de base : 9 (9,09 %)
- autres prospectus : 19 (19,19 %)
- suppléments : 71 (71,72 %)

2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'UE



Au cours du mois de septembre 2012, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Union européenne 13 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base, ainsi que 54 notifications relatives à des suppléments.

3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'UE

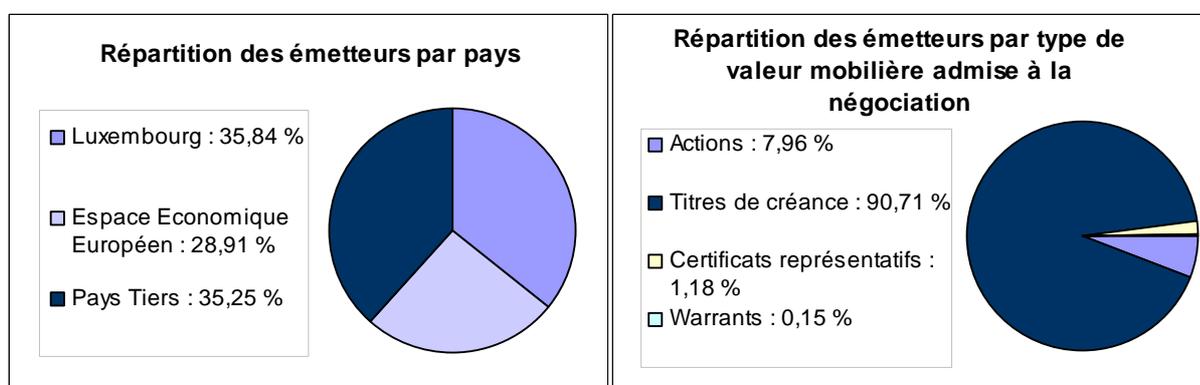


Au cours du mois de septembre 2012, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Union européenne, 13 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base, ainsi que 40 notifications relatives à des suppléments*.

■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 3 septembre 2012, sept émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, deux émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la même loi.

Au 10 octobre 2012, 678 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.



* Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Changements de dénomination :

BANQUE INVIK S.A. a changé sa dénomination en
CATELLA BANK S.A.

EUROBANK EFG PRIVATE BANK LUXEMBOURG S.A. a changé sa dénomination en
EUROBANK PRIVATE BANK LUXEMBOURG S.A.

Changement d'adresse :

BANQUE DE L'EUROPE MÉRIDIONALE, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG
18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Changement de dénomination et changement d'adresse :

UNION BANCAIRE PRIVÉE (LUXEMBOURG) S.A. a changé sa dénomination et son adresse en
UNION BANCAIRE PRIVÉE (EUROPE) S.A.
287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

■ LISTE DES PSF

Inscriptions :

ALBERT & PARTNER S.A.
155, rue Cents, L-1319 Luxembourg
Statuts : conseiller en investissement et courtier en instruments financiers
Autorisation ministérielle du 10 septembre 2012

AUGEMUS S.A.
36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
Statuts : conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, gérant de fortunes, domiciliataire de sociétés et professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés
Autorisation ministérielle du 10 septembre 2012

FIDUGIA S.A.
2, place de France, L-1538 Luxembourg
Statuts : domiciliataire de sociétés et professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés
Autorisation ministérielle du 12 décembre 2011

Retraits :

BISA S.A.
8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
Liquidation volontaire à partir du 3 septembre 2012

C-SERVICES S.A.
89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen
Abandon de statut en date du 11 septembre 2012

CAPITA ADMINISTRATIVE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A R.L.

16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
Fusion par absorption avec Capita Fiduciary S.A.

COMARCH LUXEMBOURG S.A R.L.

23, route d'Arlon, L-8008 Strassen
Abandon de statut en date du 23 mars 2012

TURNER INTERNATIONAL LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH

155, rue Cents, L-1319 Luxembourg
Retrait à partir du 30 septembre 2012

VALUE-CALL S.A.

5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg
Retrait à partir du 11 juillet 2012

Changements d'adresse :

ELGON S.A.

39, Zone Industrielle, L-8287 Kehlen

H CTG S.A.

6-8, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

MARGUERITE ADVISER S.A.

1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Changement de forme juridique :

ANDREAS CAPITAL S.A R.L. en
ANDREAS CAPITAL S.A.

Changements de dénomination :

LETTERSHOP LUXEMBOURG S.A. a changé sa dénomination en
CIP S.A.

LUXEMBOURG TELECOM S.A. a changé sa dénomination en
TELECOM LUXEMBOURG PRIVATE OPERATOR S.A.

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION AGRÉÉES SUIVANT LE CHAPITRE 15 DE LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2010

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre exclusivement l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

Inscriptions :

ALMA CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT

16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

FLOSSBACH VON STORCH INVEST S.A.

23, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Retraits :

FINTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

*** UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A.**

18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Changements d'adresse :

BAUM MANAGEMENT

2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

ÖKOWORLD LUX S.A.

44, Esplanade de la Moselle, L-6633 Wasserbillig

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre, en plus de l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2), également un ou plusieurs services prévus par l'article 101(3) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

Inscription :

*** UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A.**

18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION AGRÉÉES SUIVANT LE CHAPITRE 16 DE LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2010

Inscriptions :

CAPMAN NORDIC REAL ESTATE MANAGER S.A.

7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

SWISS LIFE REIM (LUXEMBOURG) S.A.

23, route d'Arlon, L-8008 Strassen

Changement d'adresse :

UBS (LUX) OPEN-END REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A R.L.

33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Changement de dénomination :

MGJL MANAGEMENT (LUX) S.A R.L. a changé sa dénomination en

GJL MANAGEMENT (LUX) S.A R.L.

* la société de gestion a obtenu l'agrément d'exercer des activités prévues par l'article 101(3) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

■ LISTE DES ORGANISMES DE TITRISATION

Retrait :

BLUEORCHARD LOANS FOR DEVELOPMENT S.A.

2B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

■ LISTE DES SICAR

Inscriptions :

NEUFLIZE OBC CINEMA S.C.A. SICAR

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

QS PEP S.C.A. SICAR

84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

Retrait :

FINETHIC MICROFINANCE S.C.A., SICAR

14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Changement d'adresse :

SILK INVEST PRIVATE EQUITY FUND S.A. SICAR

20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

■ LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE

Nouveaux émetteurs :

NOM

Credico Finance 5 S.r.l.
Creso 2 S.r.l.
Global Bond Series X, S.A.
Global Bond Series XIII, S.A.
Global Bond Series XIV, S.A.
Split 2 S.r.l.
Telereal Securitisation plc

PAYS DU SIEGE

Italie
Italie
Luxembourg
Luxembourg
Luxembourg
Italie
Royaume-Uni

Retraits :

NOM

Falcon IV CBO Limited
Old Mutual Capital Funding L.P.

PAYS DU SIEGE

Îles Caïmans
Jersey

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits opérés pendant le mois d'août 2012

Durant le mois de référence, les trente-deux organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

1) OPC partie I Loi 2010 :

- 8A+ SICAV, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- AKZENT INVEST FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- BAUMANN AND PARTNERS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- H & A ABSOLUT RETURN GLOBAL SICAV, 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
- LFP S&P CAPITAL IQ FUND, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange
- LGT (LUX) I, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- LINARD VOLATILITY FUND UI, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- MYRA DYNAMIC TURKEY FUND, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- PIONEER SICAV, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- SALM, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen
- STURGEON CAPITAL FUNDS, 41, op Bierg, L-8217 Mamer
- UNIGARANT: CHANCENVIELFALT (2019), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIGARANT: DEUTSCHLAND (2019) II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- VALEA INVEST, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

2) FIS:

- ART COLLECTION FUND I SCA SIF, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- CC GLOBAL INVESTMENTS MASTER FUND, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- CC GLOBAL INVESTMENTS, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- CORDEA SAVILLS EUROPEAN RETAIL FUND, 10, rue C-M Spoo, L-2546 Luxembourg
- CREDIT STRATEGIES ACCESS FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- ELITE WEALTH MANAGEMENT SIF-SICAV S.A., 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg
- EQUI FUTURE CHAMPIONS, 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- FIRST GENEVA, SICAV-FIS S.A., 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- GCM SICAV-FIS S.A., 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
- GENERALI BELGIUM SENIOR HOMES FCP SIF, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- LA CASA GRANDE SICAV-SIF, 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- LF FUNDS, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- MASTER SIF SICAV-SIF, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
- MUGC/B GREATER CHINA EQUITY FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- PRIVATE II WEALTH MANAGEMENT SCA-SIF, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
- PURE CONCEPT INVESTMENT FUND SICAV SIF, 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- SBI VOSKHOD CAPITAL SICAV-SIF, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- SYNDEX UMBRELLA SICAV, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Les vingt-quatre organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été retirés de la liste officielle au cours du mois de référence :

1) OPC partie I Loi 2010 :

- COMINVEST ASIA SAFE KICK 8/2012, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- COMINVEST EUROPA SAFE KICK 6/2012, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- DEKA-TOPGARANT, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEKA-WORLDGARANT 8/2012, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DWS BRIC GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS FLEXIBLE INVEST 100, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS PROSPERO FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- EFG FP STRATEGY, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- GLOBAL FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- HUSERINVEST FUNDS, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- HYPERION GLOBAL SICAV, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
- LYXOR EQUISYS FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- OP BOND SPEZIAL PLUS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- REXITER (LUXEMBOURG) SICAV, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- ROMULUS CORE, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- SHORT TERM FIXED INCOME FUND, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

2) OPC partie II Loi 2010:

- HDF SICAV SP (LUX), 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
- SILVERLAKE SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen
- SWISS LIFE MULTI FUNDS (LUX), 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

3) FIS :

- ALPHABRIDGE INVEST S.C.A., SICAV-SIF, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- BNP PARIBAS FOCUSED STRATEGIES FUNDS, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- MPF STRATEGIE DYNAMIK, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- PANTERA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- VIKSTRÖM & ANDERSSON FUND, 4, rue Petermelchen, L-2370 Howald

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **142** (11 octobre 2012) (aucune variation sur un an)
Somme des bilans : **EUR 774,580 milliards** (31 août 2012) (↗ de 13,189 milliards sur un an)
Résultat avant provisions : **EUR 2,55 milliards** (30 juin 2012) (↘ de 0,35 milliard sur un an)

Nombre d'OPC :
- Partie I de la loi 2010 : **1 826** (12 octobre 2012)
- Partie II de la loi 2010 : **566** (12 octobre 2012)
- Fonds d'investissement spécialisés (FIS) : **1 473** (12 octobre 2012)
TOTAL : **3 865** (↗ de 48 entités sur un an)

Patrimoine global net : **EUR 2 295,399 milliards** (31 août 2012) (↗ de 209,458 milliards sur un an)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 15 de la loi 2010 : **181** (30 septembre 2012) (↗ de 4 entités sur un an)
Nombre de sociétés de gestion : chapitre 16 de la loi 2010 : **200** (30 septembre 2012) (↘ de 12 entités sur un an)

Nombre d'entreprises d'investissement : **115** dont **11** succursales (11 octobre 2012) (↗ de 1 entité sur un an)
Somme des bilans : **EUR 3,409 milliards** (31 août 2012) (↘ de 814 millions sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 338,083 millions** (31 août 2012) (↗ de 6,787 millions sur un an)

Nombre de PSF spécialisés : **121** (11 octobre 2012) (↗ de 5 entités sur un an)
Somme des bilans : **EUR 10,886 milliards** (31 août 2012) (↗ de 1,606 milliard sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 311,787 millions** (31 août 2012) (↘ de 55,487 millions sur un an)

Nombre de PSF de support : **86** (11 octobre 2012) (aucune variation sur un an)
Somme des bilans : **EUR 933,921 millions** (31 août 2012) (↗ de 47,41 millions sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 21,96 millions** (31 août 2012) (↘ de 15,05 millions sur un an)

Nombre de fonds de pension : **15** (8 octobre 2012) (aucune variation sur un an)

Nombre de SICAR : **278** (8 octobre 2012) (↗ de 7 entités sur un an)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **32** (8 octobre 2012) (↗ de 5 entités sur un an)

Nombre d'émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence : **678** (10 octobre 2012) (↘ de 18 entités sur un an)

Nombre d'établissements de paiement : **5** dont **1** succursale (11 octobre 2012)

Nombre d'établissements de monnaie électronique : **3** (11 octobre 2012)

Emploi total dans les banques, PSF et sociétés de gestion : **44 169 personnes** (30 juin 2012) (↗ de 1 341 personnes sur un an*), dont :

- banques : **26 678 personnes** (30 juin 2012)
- sociétés de gestion : (chapitre 15) **2 675 personnes** (30 juin 2012)
- entreprises d'investissement : **2 170 personnes** (30 juin 2012)
- PSF spécialisés : **3 424 personnes** (30 juin 2012)
- PSF de support : **9 222 personnes** (30 juin 2012)

*Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF
110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 251-560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu